

# Introduction du module général

Pour l'année universitaire 2005-2006, le C2i® niveau 2 « enseignant »<sup>1</sup> (C2i2e) structure la place des TICE dans la formation professionnelle des stagiaires PCL2 dans **toutes** les filières.

## Le référentiel

Le C2i2e vise à attester de compétences **professionnelles** d'usage des TICE dans l'exercice du métier d'enseignant dans **toutes** ses dimensions. Ces compétences s'inscrivent dans le champ plus large des compétences professionnelles de l'enseignant. Ces compétences sont identifiées dans un référentiel spécifique dont les stagiaires ont du avoir connaissance.

S'assurer que les stagiaires ont accès au référentiel mais ne pas en faire l'étude systématique : la présentation aurait du être faite en GFP.

## Les passages obligés

La formation proposée en seconde année doit permettre la construction de ces compétences qui devront être développées et actualisées tout au long de la carrière professionnelle.

Cette formation est structurée selon quatre passages obligés qui seront abordés lors de temps spécifiques de formation consacrés aux TICE mais aussi dans les autres moments de la formation des stagiaires. Elle devrait aider les stagiaires à questionner les (leurs) pratiques et s'inscrire davantage dans une posture de questionnement que de certitude.

### **1. Maîtrise et usage de l'environnement numérique professionnel pour enseigner et se former**

*Avec le développement des équipements personnels, des accès internet haut débit ou des réseaux multimédias dans les établissements scolaires, l'environnement de travail de l'enseignant évolue. Cette évolution a un impact plus ou moins fort sur les gestes professionnels en ce qu'elle peut les transformer ou en faire apparaître de nouveaux.*

### **2. Responsabilité professionnelle, enjeux et formation des élèves dans l'usage des TICE**

*Le travail en réseau, les facilités apportées par les TIC pour communiquer ou diffuser de l'information actualisent et rendent plus vives certaines questions relatives à la responsabilité professionnelle de l'enseignant : validité des informations, propriété intellectuelle, droits à l'image, protection des mineurs, confidentialité des données, etc. Si la connaissance de textes réglementaires est nécessaire, une réflexion sur les enjeux sous-jacents ne l'est pas moins.*

### **3. Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif**

*Les outils de travail en réseau renouvellent les activités de recherche ou de production de documents par l'enseignant ou les élèves, tant dans les techniques mises en œuvre qu'à propos de la tâche elle-même, facilitent la diffusion et les échanges. Ils peuvent favoriser une approche plus collective de ces activités.*

### **4. Élaboration, mise en œuvre et analyse de séquences pédagogiques intégrant des TICE**

*L'enseignant conçoit et met en œuvre des situations d'enseignement – apprentissage qui intègrent*

---

<sup>1</sup> Le C2i® niveau2 "enseignant" sera mis en place à partir de la rentrée universitaire 2005, selon les modalités indiquées dans le cahier des charges (circulaire n° 2004-46 du 2 mars 2004 parue au BO n° 11 du 11 mars 2004)

*diverses ressources, parmi lesquelles peuvent figurer des outils numériques. L'usage de ces outils, spécifiques à la discipline ou plus généraux, par l'enseignant et/ou les élèves peut avoir un impact plus ou moins fort, positif ou négatif, sur l'activité des élèves et de l'enseignant, sur les interactions dans la classe, sur les objets de savoir eux-mêmes et finalement sur les apprentissages.*

Les passages 1 & 2 relèvent plutôt d'une approche transversale, ainsi que le 3 pour partie, même si des aspects disciplinaires n'en sont pas absents

Les passages 3 & 4 relèvent plutôt d'une approche disciplinaires, même si certains aspects génériques sont présents

## **Construire les compétences du C2i2e**

L'acquisition et le développement de ces compétences se font dans la formation dispensée à l'IUFM disciplinaire ou transversale, durant les stages en responsabilité ou de pratique accompagnée, dans la pratique professionnelle personnelle.

### **La formation transversale**

C'est celle à laquelle ils assistent !

Elle comprend 9h :

- 6 h en 2 séances (maintenant et la 2ème en mars (*1er et 22 ou 29 mars*)) sur le 1er passage obligé et une partie du 2ème (formation des élèves, B2i) ; entre les 2 séances les PCL2 auront à effectuer un travail dans leur établissement d'exercice (cf plus loin)
- 3h en grand groupe sur le 2ème passage et une partie du 3ème à partir d'étude de cas : en mars (*22 et 29 mars*)

### **La formation disciplinaire**

Elle est de 9h minimum

La conception, l'analyse, la mise en oeuvre, l'évaluation de séquences pédagogiques ayant recours à l'usage des TICE correspondent à une partie importante du référentiel : elles devraient constituer une préoccupation majeure de cette expérimentation au niveau individuel ou collectif. Cet aspect relève directement des filières et des tuteurs.

### **Apprendre dans l'action**

Les compétences **se développent aussi dans l'action**, dans la pratique professionnelle personnelle ou dans l'établissement. C'est en décrivant et analysant les activités intégrant les TICE que les stagiaires pourront demander aux formateurs une évaluation des compétences mises en jeu.

## **Évaluation des compétences**

Pour chaque stagiaire, les compétences inscrites **dans le référentiel du C2i2e**, acquises à l'issue de la formation, donneront lieu à une attestation qui sera soumise, à titre transitoire, aux jurys d'enseignement. Une attestation positive permettra la délivrance *a posteriori* du certificat.